



COMITÉ DE DIRECTION

Bureau Exécutif

PROCÈS-VERBAL N° 3

Réunion du :	Mardi 30 août 2022
À :	18h00
Présidence :	M. Eric BORGHINI
Présents :	MM. Vincent CASERTA, Jean-Louis DISTANTI, Philippe DI MARCO, Mme Véronique LAINÉ, MM. Noël MANNINO, Mathieu SAVY
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	MM. Raphaël BOUTIN, Arnaud DOUDET, Mme Florence DERBESY

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Condoléances

A la suite du décès de M. Marcel SPORTIELLO, Président d'Honneur du club US 1^{er} CANTON et grand serviteur du football, le Président et les Membres du Bureau Exécutif adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes personnes touchées par cette disparition.

A la suite du décès de M. Didier RABAT, anciennement Conseiller Technique du District du Var, le Président et les Membres du Bureau Exécutif adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes personnes touchées par cette disparition.

A la suite du décès de M. Jean Claude COMBA, membre du District du Var, le Président et les Membres du Bureau Exécutif adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes personnes touchées par cette disparition.

A la suite du décès de M. Armand SANTORO, membre honoraire du Comité de Direction du District du Var, le Président et les Membres du Bureau Exécutif adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes personnes touchées par cette disparition.

A la suite du décès de M Antoine GRECO, ancien dirigeant du FC US ST TROPEZ, le Président et les Membres du Bureau Exécutif adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes personnes touchées par cette disparition.

Situation du club AC AVIGNONNAIS :

Le Président rappelle qu'un conflit de gouvernance perturbe gravement le fonctionnement de l'Association AC AVIGNONNAIS.

Que malgré les préconisations de la Ligue transmises aux deux parties s'opposant sur la présidence de l'association, la situation n'a pas évoluée.

Le Bureau Exécutif, au regard de l'urgence liée à la prochaine reprise des compétitions, demande qu'une réunion de conciliation soit organisée en Mairie d'Avignon avec l'ensemble des parties, en présence de Madame le Maire ou de son représentant.

A défaut de solution satisfaisante dans les plus brefs délais, le Bureau Exécutif saisira le Comité de Direction de la Ligue en vue d'une suspension du club.

2. AGENDA

Le Bureau Exécutif valide le calendrier ci-dessous :

Assemblées Générales

- AG FFF : 07 janvier 2023 (communiquée à titre d'information)
- AG LMF : 10 décembre 2022 (en visioconférence)
- AG LMF : 24 juin 2023 (AG après-midi + Soirée des Récompenses)

Comité de Direction (en présentiel)

- Mardi 6 septembre 18h00
- Mardi 22 novembre 18h00
- Mardi 17 janvier 18h00 au Pôle Espoirs avec les vœux – Vœux salariés et bénévoles à 16h00 à la Ligue.
- Mardi 21 mars 18h00
- Mardi 6 juin 18h00

Bureau Exécutif (en visio)

Tous les derniers mardis du mois (sauf à proximité des C.D) :

Mardi 30/08/2022	Mardi 27/09/2022	Mardi 25/10/2022	Mardi 20/12/2022
Mardi 31/01/2023	Mardi 28/02/2023	Mardi 25/04/2023	Mardi 23/05/2023
Mardi 27/06/2023			

Divers : Evènements

- Journée « Cœur des bénévoles : Samedi 17 septembre à la Ligue 10h00/15h00), une autre opération aura lieu fin juin début juillet 2023
- Séminaire des Présidents de Clubs de Ligue : *A fixer en octobre/novembre*
- Séminaire des Présidents de District : *vendredi 16 septembre*
- Rentrée des bénévoles (élus/salariés/commissions) : *samedi 24 septembre*
- Réunion de permis de conduire : *A fixer*
- Rentrée du foot : *dimanche 03 octobre à Juan-les-Pins*
- Tirage au sort de Coupe de France : *jeudi 15 septembre 2022 – Crédit Agricole Aix*
- Soirée des partenaires : *Samedi 15 octobre 2002 - Monaco*

- Défi Cup régional : A fixer
- Journée régionale U11 F et G : A fixer
- Finale festival U13 : A fixer
- Journée régionale Ecole Foot Féminin : A fixer

3. DOSSIER M. FAUTRAD

Le Bureau Exécutif décide de prendre le reste à charge des frais du préjudice subit sur le véhicule de M. Patrick FAUTRAD, missionné par la Ligue en janvier 2022.

4. AFFAIRES COURANTES

◆ Affiliations

Le Bureau Exécutif enregistre les affiliations suivantes :

- 561247 : PEILLE FOOTBALL CLUB
- 561192 : ECOLE DES WINNERS
- 561183 : ATHLETIC CLUB ISTRES RASSUEN
- 561109 : INTER CANNES

◆ Article 45 du Statut de l'Arbitrage – MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

Conformément à l'article 45 du Statut de l'Arbitrage Titre II chapitre 2 et au procès-verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage en date du mardi 1^{er} juillet 2022, les clubs ci-dessous bénéficient d'un ou de plusieurs mutés supplémentaires dans l'équipe choisie pour la saison 2022/2023 :

*** Clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire :**

- District de la Côte d'Azur
AS FONTONNE ANTIBES → U20 R
AS VENCOISE → U14 R
CAVIGAL NICE → U18 R
- District Grand Vaucluse
SC COURTHEZON → U18 R2
STE MAILLANAIS → R2 seniors
AC LE PONTET VEDENE → D1 seniors
- District de Provence
MARIGNANE GIGNAC FC → U18 R
BERRE SP. C → R 2 seniors
ISTRES F.C. → D2 seniors
SMUC → D1 seniors
AS BOUC BEL AIR → D1 seniors
SO CAILLOLS → U17 D1
FCL MALPASSE → U17 R
- District du Var
EFC FREJUS ST RAPHAEL → U17 R
US CARQUEIRANNE → R1 seniors
AS MAXIMOISE → R1 seniors

SO LA LONDE → R2 seniors

*** Clubs bénéficiant de deux mutés supplémentaires :**

- District de la Côte d'Azur

AS MONACO FC → U17 R

OGC NICE → U14 R

RC GRASSE → R2 seniors et U20 R

AS CANNES → R1 F seniors et U14 R

AS CAGNES LE CROS → R1 seniors

SC MOUANS SARTOUX → R1 F seniors

US CAP D'AIL → U20 R et U15 R

AS MONACO FOOTBALL FEMININ → U18 F

- District Grand Vaucluse

FA VAL DURANCE → D2 Seniors

ST DIDIER PERNOISE → D2 seniors

FC TARASCON → R1 F seniors

- District de Provence

O. MARSEILLE → U14 R et D1 F seniors

FC MARTIGUES → R2 seniors et U20 R

AUBAGNE FC → U15 D1

AS GEMENOS → R2 seniors

ES FOS → R1 Seniors

GARDANNE BIVER FC → D1 seniors et U14 Elite

LUYNES SPORTS → R2 seniors et U18 D1

AS PTT MARSEILLE → U15 R

- District du Var

HYERES FC → U17 R

SC TOULON → U14 R

SIX FOURS LE BRUSC → R1 seniors

UA VALETTOISE → D1 seniors et U15 R

TOULON ELITE FUTSAL → R1 F

◆ **Correspondance de la F.F.F.**, nous remettant extraits du procès-verbal de la réunion de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 25 août 2022

- GARDIA CLUB : demande d'application de l'article 164 des Règlements Généraux

La Commission autorise le GARDIA CLUB à utiliser, pour la saison en cours, dans son équipe engagée en Championnat Régional 2 U16, 4 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence mutation, en application des dispositions de l'article 164 des R.G.

- FC MOUGINS : demande d'application de l'article 164 des Règlements Généraux

La Commission autorise le FC MOUGINS à utiliser, pour la saison en cours, dans son équipe engagée en Championnat Régional 1 U16, 1 joueur muté supplémentaire titulaire d'une licence mutation, en application des dispositions de l'article 164 des RG

- O. ROVENAIN : demande d'application de l'article 164 des Règlements Généraux

La Commission autorise l'O. ROVENAIN à utiliser, pour la saison en cours, dans son équipe engagée en Championnat Régional 1 U16, 1 joueur muté supplémentaire titulaire d'une licence mutation, en application des dispositions de l'article 164 des R.G.

- ET FC FREJUS ST RAPHAEL : demande d'application de l'article 164 des Règlements Généraux
La Commission autorise l'EFC FREJUS ST RAPHAËL à utiliser, pour la saison en cours, dans son équipe engagée en Championnat Régional 1 U16, 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licences mutations, en application des dispositions de l'article 164 des R.G.

◆ **Correspondance du District des Alpes**, nous communiquant les clubs bénéficiant d'un joueur muté supplémentaire au titre de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

FC CERESTE REILLANNE → D1 seniors

EP MANOSQUE → U20 R

GAP FOOT 05 → R2 seniors

AS EMBRUN → U17

◆ **Correspondance du District de la Côte d'Azur**, nous communiquant les clubs bénéficiant d'un joueur ou deux joueurs mutés supplémentaires au titre de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

AS ROQUEFORTAISE → D2 seniors

ENTENTE CONQUE MADELEINE VITORINE → U15 D1

ETOILE MENTON → D3 seniors

ETOILE S. CONTOISE → D2 seniors

FC CIMIEZ → D4 Seniors

FC MOUGINS COTE D'AZUR → R2 seniors

FC GOLFE JUAN VALLAURIS → U15 D1

ST PAUL LA COLLE OM C → non communiqué

US BIOT → D3 seniors

US CANNES BOCCA O. → D2 seniors

US VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS → non communiqué

USONAC ST ROCH VIEUX NICE → U12

AS ROQUEBRUNE CAP MARTIN → D2 seniors et D4 seniors

AS ST MARTIN DU VAR → non communiqué

ENTENTE ST SYLVESTRE NICE NORD → U16 R et U 17 R

DRAP FOOTBALL → D3 seniors

ET. ST ANDRE → D3 seniors

GAZELEC S. NICE → non communiqué

◆ **Correspondance du District de Provence**, nous communiquant le club bénéficiant d'un joueur ou deux joueurs mutés supplémentaires au titre de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

AIX UCF → U16 D1

O. ROVENAIN → U14 R

CA PLAN DE CUQUES → U15 D et U 17 D

AS MAZARGUES → R2 seniors

5. DIVERS

- M. Noël MANNINO fait part qu'aucun incident n'a été constaté sur les premiers tours de la Coupe de France.

- M. Philippe DI MARCO indique que les réunions « délégués » de début de saison ont été programmées dans les districts aux mois d'août et septembre.

- M. Jean Louis DISTANTI intervient sur l'article 164 des Règlements Généraux. Il est chargé par le Bureau Exécutif de procéder à une étude.

- M. Arnaud DOUDET émet le projet de stages de vacances d'été au pôle espoirs ; un cahier des charges sera présenté ultérieurement.

Eric BORGHINI
Président